# FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**



Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022 Version : 3.01

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: SIGMARINE 48 BASE L Nom du produit

Code du produit : 00204608 Type de produit : Liquide.

**Autres moyens d'identification** 

Non disponible.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation du produit** : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

**Utilisations non** recommandées

: Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Côte d'Ivoire 15 BP 396, Abidjan 15

Cote D'Ivoire

Tel: 00225 21 75 04 10 Fax: 00225 21 27 16 28

1.4 Numéro d'appel

d'urgence

: ORFILA (INRS) 0033 (0)1 45 42 59 59 / 00225 21 75 04 10

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226 Carc. 1B, H350 **STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372** Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger









French (FR) **Ivory Coast** 1/17

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**Mention d'avertissement** 

: Danger

Mentions de danger

: Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut provoquer le cancer.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

**Prévention** 

Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

: Recueillir le produit répandu.

**Stockage** Élimination : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Eliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales,

régionales, nationales, et internationales,

Ingrédients dangereux

: Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances

aromatiques (2 à 25 %)

butanone-oxime

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contient acide néodecanoique, sel de cobalt et butanone-oxime. Peut produire une

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Annexe XVII - Restrictions** applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et préparations dangereuses

: Réservé aux utilisateurs professionnels.

à l'utilisation de certaines substances et et de certains articles dangereux

### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

: Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

> French (FR) **Ivory Coast** 2/17

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

3.2 Mélanges	: Mélange				
Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	REACH #: 01-2119458049-33 CE: 919-446-0 CAS: 64742-82-1	≥25 - ≤50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 (système nerveux central (SNC)) (inhalation) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1] [2]
acide 2-éthylhexanoique, sel de zirconium	REACH #: 01-2119979088-21 CE: 245-018-1 CAS: 22464-99-9	≥1.0 - <3.0	Repr. 2, H361d (orale)	-	[1] [2]
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9 CAS: 64742-48-9	≥1.0 - ≤5.0	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1]
bis(2-éthylhexanoate) de calcium	REACH #: 01-2119978297-19 CE: 205-249-0 CAS: 136-51-6	<1.0	Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361d (orale)	-	[1]
acide néodecanoique, sel de cobalt	REACH #: 01-2119970733-31 CE: 248-373-0 CAS: 27253-31-2	<1.0	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 1, H372 (tractus gastro-intestinal) (orale) Aquatic Chronic 3, H412	ETA [oral] = 1098 mg/ kg	[1] [2]
butanone-oxime	REACH #: 01-2119539477-28 CE: 202-496-6 CAS: 96-29-7 Index: 616-014-00-0	≤0.30	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Carc. 1B, H350 STOT SE 1, H370 (voies respiratoires supérieures) STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 (système sanguin) Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	ETA [oral] = 100 mg/kg ETA [dermique] = 1100 mg/kg	[1] [2]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

<u>Type</u>

i lelicii (i K) ivoiy coast 3/1		French (FR)	Ivory Coast	3/17
---------------------------------	--	-------------	-------------	------

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en

maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel

immédiatement à un médecin.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en

cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la

respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au

savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants

ni de diluants.

**Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les

retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la

peau.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation sécheresse gerçure

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques**: Pas de traitement particulier.

French (FR) Ivory Coast 4/17

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux

 Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

French (FR)	Ivory Coast	5/17

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Une auto-inflammation des matériaux tels que chiffons et papier de nettoyage et les vêtements de protection qui ont été souillés par le produit peut spontanément se produire quelques heures après utilisation. Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être stockés dans des récipients construits à cet effet ou des récipients métalliques étanches. Les contenants doivent être évacués de l'atelier après chaque période de travail et être stockés en extérieur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

French (FR) Ivory Coast 6/17

Date d'édition/Date de révision Code : 00204608 : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

Recommandations : Non disponible. Solutions spécifiques au

: Non disponible.

secteur industriel

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : If doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Lunettes de sécurité avec protections latérales.

French (FR) **Ivory Coast** 7/17

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

**Gants** 

: Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: alcool polyvinylique (PVA), Viton® À porter éventuellement: caoutchouc nitrile

**Protection corporelle** 

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique: Liquide.Couleur: DiversesOdeur: Aromatique.Seuil olfactif: Non disponible.

French (FR) Ivory Coast 8/17

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion/point de

congélation

Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -43.77°C

(-46.8°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: 1,2,4-triméthylbenzène. Moyenne pondérée: -63.87°C (-83°F)

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: >37.78°C

Inflammabilité

: Non disponible.

Limites supérieures/

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 7%

(Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques)

Point d'éclair

: Vase clos: 38.5°C

Température d'autoinflammabilité

Nom des composants °C °F Méthode Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, >230 >446 iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)

Température de décomposition

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

pH **Viscosité**  Non applicable. insoluble(s) dans l'eau.

Cinématique (40°C): >21 mm<sup>2</sup>/s

Solubilité(s)

Support	Résultat
<b>⊮</b> eau froide	Non soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable.

Pression de vapeur

Nom dos	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	1.7	0.23				

Taux d'évaporation

: Plus haute valeur connue: 0.77 (xylène) Moyenne pondérée: 0.43comparé à

acétate de butyle

Densité relative

1.09

Densité de vapeur

Plus haute valeur connue: 4.4 (Air = 1) (nonane). Moyenne pondérée: 4.18 (Air =

Propriétés explosives

Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur

ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes

: Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne

: Non applicable.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

French (FR) **Ivory Coast** 9/17

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit

ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à

des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement

exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières

suivantes : oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
√ydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	DL50 Voie orale	Rat	>15000 mg/kg	-
acide 2-éthylhexanoique, sel de zirconium	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	>5 g/kg >5 g/kg	-
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>6 g/kg	-
acide néodecanoique, sel de cobalt	DL50 Voie orale	Rat - Femelle	1098 mg/kg	-
butanone-oxime	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	1100 mg/kg 100 mg/kg	- -

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Irritation/Corrosion
Conclusion/Résumé

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Yeux : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

**Sensibilisation** 

Peau

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
acide néodecanoique, sel de cobalt	peau	Souris	Sensibilisant

#### Conclusion/Résumé

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

**Mutagénicité** 

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

French (FR)	Ivory Coast	10/17
-------------	-------------	-------

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

**Toxicité pour la reproduction** 

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
butanone-oxime	Catégorie 1	-	voies respiratoires supérieures
	Catégorie 3		Effets narcotiques

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	Catégorie 1	inhalation	système nerveux central (SNC)
acide néodecanoique, sel de cobalt butanone-oxime	Catégorie 1 Catégorie 2		tractus gastro-intestinal système sanguin

### **Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat	
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	

Informations sur les voies : Non disponible.

d'exposition probables

### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la

peau

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation sécheresse gerçure

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

French (FR)	Ivory Coast	11/17
-------------	-------------	-------

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Exposition de courte durée

**Effets potentiels**: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** : Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et

entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau

d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la : Aucun effet important ou danger critique connu.

reproduction

**Autres informations** : Non disponible.

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
√ydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	Chronique NOEC 0.097 mg/l Eau douce	Daphnie	21 jours
acide 2-éthylhexanoique, sel de zirconium	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Hydrocarbures, C9-C12, n- alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	OECD 301 F 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirometrie manométrique	75 % - Facilement - 28 jours	-	-

French (FR)	Ivory Coast	12/17
-------------	-------------	-------

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	-	-	Facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
butanone-oxime	0.63	5.01	faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

# Déchets Dangereux : Oui. Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet		
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		

### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets	
Récipient	15 01 06	emballages en mélange

|--|

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	(Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy, nonane)	Not applicable.

### Informations complémentaires

ADR/RID : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de

transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

Code tunnel : (D/E)

**IMDG** : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

IATA : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé

par d'autres réglementations sur le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non applicable.

French (FR) Ivory Coast 14/17

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : Mydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, RG 4Bis, RG [1] composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 84

%)

acide néodecanoique, sel de cobalt RG 70 Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977:

[1] Benzène et homologues

Pour les applications des peintures et vernis par pulvérisation

Surveillance médicale renforcée

Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Références

: Surveillance médicale renforcée ; Décret n°2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ; Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail. ; Décret n° 2004-187 du 26 février 2004 relatif à la mise sur le marché des produits biocides ; Décret N. 88-1231 du 29/12/1988 relatif à des substances et préparations vénéneuses. ; Décret 95-517 du 15 mai 1997, relatif à la classification des déchets dangereux. ; Code du travail article: R231-53. ; Code du travail: Ambiance des lieux de travail (aération, assainissement): Art. R 232-5 à R 232-5-14 ; Code du travail: Prévention du risque chimique : Art.R231-51 et R 231-54 à R 231-54-9 ; Code du travail: Prévention des incendies: Art.R232-12-13 à R 232-12-29 et R 233-30 ; Code du travail: dispositions applicables aux femmes: Art. L 234-3 à L 236-6 ; Code du travail: dispositions applicables aux jeunes travailleurs: Art. L 234-3 à L 236-6; Art: R234-16 ; Code du travail: Installations sanitaires: Art. R 232-2 à R 232-2-7 ; Loi 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée et décret d'application du 21 septembre 1977 relatifs aux

installations classées pour la protection de l'environnement. ; Tableaux des maladies

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

professionnelles prévues à l'article R461-3 du code du travail : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

French (FR) Ivory Coast 15/17

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

des substances et des mélanges DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions

H abrégées

: H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H350 Peut provoquer le cancer.H361d Susceptible de nuire au foetus.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

: Acute Tox. 3 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3 Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4

Aquatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE

MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE

MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 Carc. 1B CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B

Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 1

Flam. Liq. 3 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

Repr. 2 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2 Skin Irrit. 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 2

Skin Sens. 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

STOT RE 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1

STOT RE 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

STOT SE 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 1

STOT SE 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

**Historique** 

Date d'édition/ Date de

révision

: 24 Novembre 2022

Date de la précédente

édition

: 14 Février 2022

French (FR) Ivory Coast 16/17

Code : 00204608 Date d'édition/Date de révision : 24 Novembre 2022

SIGMARINE 48 BASE L

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Élaborée par** : EHS **Version** : 3.01

### Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

French (FR) Ivory Coast 17/17